

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01258

Numéro SIREN : 532 792 017

Nom ou dénomination : A.O.C. FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2018 sous le numéro de dépôt 5410

5210

AOC Films

Société par actions simplifiée au capital variable minimum de 6000 €

Siège social : 16, Avenue Edouard Grinda - 06200 NICE

RCS NICE 532 792 017

**Procès-verbal de l'assemblée générale Mixte des associés du  
01/02/2018**

L'an deux mille Dix Huit  
Le Premier Février,  
À Quatorze heures.

Les associés de la société par actions simplifiée au capital variable minimum de 6000 € dénommée « AOC Films », dont le capital souscrit s'élève à 1.965.620 euros, divisé en 18788 actions de 115 euros chacune de valeur nominales, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au STUDIO RIVIERA (ex VICTORINE), BATIMENT 14, 16 Avenue Edouard Grinda, 06200 Nice sur convocation du Président.

Le président désigne Monsieur Edgar RECCO en qualité de Secrétaire de séance.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16/01/2018.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés. Cette feuille de présence étant jointe au présent.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la majorité des droits de vote.

Le président constate que l'assemblée générale est valablement constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- La liste des associés convoqués par courrier recommandé accusé de réception.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2015.



*E*

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2016.
- Poursuite de l'activité de la société malgré des pertes supérieures à la moitié du capital social.
- Rectification sur la durée de la mission du commissaire au compte.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### **Première résolution : Poursuite de l'Activité de la Société**

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à 163 (cent soixante trois) voix POUR , et 0 (zéro) Voix CONTRE.

### **Deuxième résolution : Nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2017 à 2023**

La collectivité des actionnaires sur Proposition de la Présidence, à la suite de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire :

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT  
19, Rue Alphonse 1<sup>er</sup>  
Immeuble les Mimosas - 06200 Nice

et du Commissaire aux Comptes suppléant

MOREL Jean-Claude  
19 Rue Alphonse 1<sup>er</sup>  
06200 - Nice

nomme

d'une part :

Dans le cadre de la mission du Commissaire au Compte démissionnaire pour l'exercice 2017

*f. K. A*

*M*

D'autre Part :

Pour une durée de six exercices à compter de l'exercice 2018 :

- En tant que Commissaire aux Comptes Titulaire Monsieur Roger Maldonado, Commissaire aux Comptes inscrit près de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, 9 avenue Général de Gaulle - 06320 CAP D'AIL , Tél : 04.93.78.29.66 , Fax : 04.93.78.21.57.
- En tant que Commissaire aux Comptes Suppléant le Cabinet GFE, Commissaire aux Comptes inscrit près de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, "LE MINOTAURE", 30/34, Av. Henri Matisse - 06200 NICE , Tél : 04 93 72 42 25 , Fax : 04 93 72 42 26.

La durée des fonctions des Commissaires aux Comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en « 2023 compris ».

Cette résolution est adoptée 163 (cent soixante trois) voix POUR , et 0 (zéro) Voix CONTRE.

### Troisième résolution :

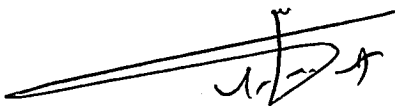
L'Assemblée donne tous pouvoirs à Mr Famarz KHALAJ pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée 163 (cent soixante trois) voix POUR , et 0 (zéro) Voix CONTRE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heures trente deux.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le président



Fait à 5 exemplaires originaux.

Le secrétaire

